Administration et Rédaction :
1303, 4ème Avenue Ouest
Prince-Albert, Sask., Téléphone 2964

Abonnement :
Un an, Canada - $1.50
Un an, Étranger - $2.00

A.-F. AUCLAIR, O.M.I., Directeur

LE PATRIOTE DE L'OUEST

Le seul journal français de la Saskatchewan

Organe des Catholiques de langue française du Nord-Ouest

Paraissant tous les mercredis

NOTRE FOI! NOTRE LANGUE!

Service militaire et demandes d'exemption

Nos lecteurs trouveront dans une autre page le texte même de la proclamation officielle appelant tous les hommes compris dans la première classe. Il est important que tous ceux qui appartiennent à cette classe le lisent attentivement.

Ce sera rendre service à tous d'en signaler brièvement ici les points principaux.

D'abord, ceux qui font partie de la première classe en vue du service militaire ce sont les hommes qui ont atteint l'âge de *vingt ans* et qui ne sont pas nés plus tôt qu'en l'année 1883, c'est-à-dire n'ont pas atteint encore l'âge de *trente cinq* ans révolus, et sont célibataires ou veufs sans enfants. Ceux de cet âge qui se seraient mariés le six juillet 1917 ou depuis cette date sont considérés par la loi comme célibataires.

Tous les sujets canadiens de cet âge, exceptés ceux qui sont formellement exemptés par la loi, sont tenus: ou bien de faire une demande d'exemption, ou bien de signer une formule déclarant qu'ils sont décidés à se présenter au service militaire dès qu'ils seront convoqués sous les drapeaux.

Acceptation immédiate du service militaire, ou demande d'exemption: il faut signer l'*une* ou l'*autre* de ces deux formules, pour se conformer à la loi et échapper aux pénalités sévères qui en sont la sanction.

Il est aussi de première importance de ne pas oublier que ceci doit être fait d'ici *au dix novembre* le plus tard. Comme on le voit le temps est assez limité, et il serait dangereux d'attendre à la dernière minute.

Maintenant, où se procurer ces formules d'acceptation ou de demande d'exemption?—A votre bureau de poste, et c'est là aussi qu'il faudra les signer. Les bureaux de poste deviennent par le fait à l'heure actuelle les bureaux de recrutement pour tout le pays, et ce ne sera pas pour eux un mince surcroît de besogne d'ici au 10 novembre. Les maîtres de poste devront être en mesure de donner tous les renseignements et toutes les explications nécessaires. Des modèles de formules doivent être affichés dans chaque bureau de poste et on pourra les consulter.

Pour les demandes d'exemption la loi indique divers motifs. Il suffit de faire une croix à côté de celui des motifs qui s'applique à votre cas ou même de tous s'il y a lieu.

Les demandes d'exemption seront transmises aux tribunaux d'exemption qui commenceront à siéger le 8 novembre et auront à en décider. Si la demande d'exemption est rejetée le sujet en cause peut porter son cas au tribunal d'appel. Tant que la décision n'est pas rendue, le sujet est considéré par la loi comme soldat en congé sans toucher aucune solde.

* * *

Voilà les principaux points de la proclamation du service militaire. Du 12 octobre, jour où la proclamation fut lancée, au 10 novembre, c'est-à-dire en trente jours, il faudrait donc que tous les hommes non mariés de 20 à 34 ans s'inscrivent, soit pour l'acceptation du service soit pour une demande d'exemption.

Jusqu'ici, d'après les dépêches qui parviennent de toutes les parties du Canada presque tout le monde demande l'exemption. Les cas d'acceptation immédiate du service ne sont que de rares exceptions, deux ou trois par cent à peine.

Cela témoigne évidemment, tout d'abord, que la loi est extrêmement impopulaire; mais cela démontre par-dessus tout comme l'ont toujours dit ceux qui ont la connaissance du pays, qu'il n'y a plus réellement beaucoup de recrues disponibles au Canada. Les divagations des impérialistes et des patriotards de tout acabit ne peuvent pas changer les réalités. Le Canada, avec son infime population pour un pays immense, ne peut pas être un réservoir inépuisable en hommes, et il en a déjà fourni un demi-million.

Tous ceux qui ont demandé l'exemption, nous en sommes convaincus, ont de bonnes raisons pour le faire, des raisons qui devront être prises en très sérieuse considération par les tribunaux d'exemption.

Il n'y a aucun déshonneur à demander l'exemption pour de justes motifs. Bien plus, dans la plupart des cas c'est un strict devoir. Déjà parmi ceux qui se sont enrôlés volontairement, il y en a un trop grand nombre qui n'avaient raisonnablement pas le droit de le faire, et il est incontestable qu'il en est de même pour un très grand nombre de ceux qui sont atteints par la présente loi.

Dans les différents services nécessaires au fonctionnement de la vie économique et nationale, on constate déjà que tout sera désorganisé et s'en ira à la ruine, si tel ou tel homme qui était essentiel à son poste est obligé de partir. On le constate dans les villes pour le maintien de l'industrie et du commerce, on le constate à la campagne où l'agriculture manque de bras. C'est pourquoi les demandes d'exemption sont appuyées de bonnes raisons.

Devant la pénurie d'hommes qui se manifeste d'une façon frappante, il est à souhaiter que les tribunaux d'exemption ne se laisseront guider que par l'intérêt national, même, si tout compte fait, l'on se trouvait incapable de trouver dans la première classe les cent mille hommes demandés. Dans les autres classes la pénurie d'hommes réellement disponibles est naturellement encore plus grande.

Encore une fois, toutes les théories du monde ne peuvent rien contre les faits. Le contact des faits ne peut que mettre en lumière leur absurdité, voilà tout. Si l'on s'obstine par la force à imposer des chimères, on aura travaillé à la démolition de la patrie, et c'est bien, hélas! ce qui est le plus à craindre à l'heure actuelle, tant que continuera à souffler le vent de folie qui passe sur le pays comme un ouragan destructeur.

SIMPLES NOTES

Honneur à nos compatriotes de Gravelbourg! Ils se sont montrés fermes; ils ont exigé des cartes en français pour le service militaire et il les ont eues. Lisez la chronique de Gravelbourg, de cette semaine.

* * *

Le premier rapport du district militaire de Toronto mentionne que sur 374 il y en a eu seulement 15 qui se sont rapportés pour le service. Pour que les 82,000 hommes d'âge militaire s'inscrivent tous, il faudrait qu'il en passe 3,280 par jour. Tiens! mais la conscription n'est pas plus populaire que ça à Toronto!

* * *

A Toronto, la ville ultra-loyale comme chacun sait, on ne s'enrôle pas vite. Il faudrait 82,000 inscription. Quelques uns seulement se sont présentés et c'est... pour réclamer l'exemption.

A Winnipeg sur 2,528 inscriptions, il y en a 2,181 pour réclamer l'exemption.

A Saskatoon, la serre-chaude du loyalisme, même proportion.

A Moose Jaw 49 sur 54 demandent l'exemption.

A Hamilton, Ont., le pays de notre ami Wilson, le héros de Marcelin) sur 465, il n'y a que 43 acceptations du service.

A London, Ont., sur 1,060, tous réclament l'exemption à l'exception de 24...Tu parle d'un succès!

* * *

L'ex-ministre de la marine, M. Hazen, va, paraît-il être le commissaire permanent du Canada à Washington. Ce sera le premier de ce titre aux Etats-Unis. Comme les autres opposants de la réciprocité en 1911 il fut élu au cri de "No trade and no truck with the Yankees".

* * *

"La majorité de l'Ontario rural pense par elle-même et elle ne se laissera pas égarer par les jingoes de Toronto", écrit un lecteur du Globe *qui signe "protestant libéral".*

* * *

S'il fallait en croire la traduction d'une circulaire officielle du conseil de service militaire, il faudrait enrôler jusqu'aux enfants qui viennent de naître! Sont sujets au service militaire, dit cette circulaire, ceux qui ont "vingt ans ou moins". Heureusement, ce n'est qu'une coquille! Ce qu'il faut lire c'est: "vingt ans au moins". Le typo en a fait une bonne cette fois-là... et pour le coup il est à la hauteur, l'individu!

* * *

Dans le nouveau cabinet de coalition voici les ministres originaires de l'Ontario: MM. Calder, Sifton, Crerar (représentants de l'Ouest), Mewburn, Rowell, Guthrie, Lougheed (leader du Sénat), White, Meighen, Ballantyne. Allez dire maintenant que l'Ontario est mal partagé!

* * *

Où sont donc les cinq millions de soldats anglais? L'armée britannique ne tient que 96 milles du front et les Français 358 milles. La Belgique avec sa petite armée tient 18 miles. Le général Frédérick Maurice, critique militaire anglais, s'inscrivait en faux l'autre jour contre l'affirmation allemande que les pertes anglaises s'élevaient à un demi-milion dans la présente série de batailles: "Ces statistiques sont grotesques, dit-il. Nous n'avons pas lancé autant de soldats dans la mêlée". Pourtant il y a bien le demi million de soldats canadiens qui fait sa part! Où sont donc les autres?...

* * *

Les législateurs de Washington se sont exemptés sans plus de formalités de la taxe sur le revenu. Leur traitement est de $6,500 pour les députés et $7,500 pour les sénateurs. Cela se fait naturellement au nom de la démocratie et du vieux proverbe que "charité bien ordonnée commence par soi-même".

* * *

Dans tous les comtés de la province de Québec il y aura des candidats Laurier, et l'on dit qu'il y en aura aussi partout ailleurs pour s'opposer aux "unionistes".

* * *

La danseuse espionne Mata-Hari a été fusillé à Paris. Elle avait communiqué à l'ennemi des renseignements sur les chars d'assauts (tanks) qui furent utilisés dans la grande offensive de la Somme en 1916. On remarqua alors que les Allemands étaient déjà pourvus de canons spéciaux à projectiles très pénétrants qui servaient précisément à la défense contre les tanks, et les officiers prisonniers déclarèrent que des renseignements assez précis avaient été donnés.

* * *

Le 31 octobre marque le quatrième centenaire de la révolte de Luther, et des commencements du protestantisme. Un presbytérien écossais disait récemment: "Le dieu du protestantisme est un dieu allemand et le protestantisme est la quintessence du prussianisme". On le voit bien au Canada, et nos fanatiques sont les seuls à ne pas s'en rendre compte.

* * *

Le maire de Lowell, M. James O'Donnell, tout récemment adressait à la commission scolaire de sa ville une lettre recommandant l'enseignement pratique du français dans les écoles publiques. C'est mieux que dans l'Ontario!

* * *

Jolie cette clause de la loi des électeurs militaires: "Si par le fait de non-résidence au Canada ou pour toute autre raison l'électeur ne peut déterminer aucun comté, il peut choisir le district électoral pour lequel il veut que son vote soit appliqué". On ne dit pas comment il pourra faire le choix, mais il fera un choix, celui du comté par exemple où le gouvernement aurait plus particulièrement besoin de secours.

* * *

Rien n'est omis pour... "gagner la guerre". Le gouvernement fait maintenant publier à Londres un quotidien exclusivement pour les soldats, le "Canadian Daily Record."

* * *

Détail piquant: le premier discours public que fit M. Borden fut pour appuyer la candidature libérale de son cousin, l'ancien ministre de la Milice, sir Frédérick Borden.

M. François Veuillot vient en visite au Canada

M. François Veuillot, bien connu de nos lecteurs pour ses intéressantes lettres de Paris, doit venir à Québec dans une quinzaine de jours. M. François Veuillot et le neveu du grand journaliste catholique Louis Veuillot. Il est le collaborateur régulier de plusieurs journaux et revues catholiques de France, et il est aussi le secrétaire du Comité de Propagande française dont Mgr Baudrillart est le président éminent. M. Veuillot doit aussi se rendre aux Etats-Unis. Malheureusement le temps trop limité a sa disposition ne lui permettra point de se rendre jusque dans l'Ouest Canadien où nous aurions été heureux de le recevoir et de l'entendre. Il est certain qu'il recevra l'accueil cordial et enthousiaste que lui méritent son grand nom, ses éminentes qualités personnelles et la noble cause catholique et française qu'il représente.

Mgr Legal à Edmonton

S. G. Mgr Legal, archevêque d'Edmonton, doit prochainement quitter sa résidence de St. Albert pour venir se fixer à Edmonton même, non loin de l'église actuelle de Strathcona.

M. l'abbé Bernier, curé de Végreville, succède au vénérable P. Leduc, O.M.I., comme procureur du diocèse et il est remplacé à Végreville par les Pères de Tinchebray.

La charité du Saint-Père

A l'occasion de l'anniversaire du couronnement, le Pape a fait distribuer aux pauvres de Rome vingt mille bons de cuisine économique.

Des adresses et de nombreux télégrammes de félicitations et de vœux sont arrivés au Saint-Père, de souverains, chefs d'Etat, cardinaux, évêques, dignitaires, instituts, associations catholiques et fidèles de tous les coins du monde.

Energique protestation du cardinal de Reims

Il a été question récemment de transformer la cathédrale de Reims en une sorte de monument dédié aux victimes de la guerre et consacré à perpétuer le souvenir de la barbarie teutonne.

Voici, à ce propos, en quels termes S. E. le cardinal Luçon, de Reims, a protesté:

"Je proteste de toute mon énergie, et ne cesserai de protester, contre tout projet qui voudrait faire de la cathédrale de Reims une espèce de musée ou de nécropole. Ceux qui ont pareilles idées ne considèrent pas ce que Reims est pour l'Eglise, pour la France, et pour le monde entier. Tous ces desseins sont impossibles."

Le Japon va-t-il envoyer une armée en Europe?

D'après le critique militaire d'un journal de Tokio, les Alliés insistent pour que le Japon participe à la guerre avec son armée et sa marine.

La critique déclare qu'après la chute de Riga les Alliés ont prié le Japon d'envoyer une force expéditionnaire en Europe. En réponse le gouvernement japonais expliqua que la mobilisation est impraticable. L'écrivain croit que la demande des alliés va se faire de plus en plus pressante.

Le manifeste Borden

Le nouveau cabinet unioniste a publié un programme en douze articles: poursuite de la guerre à outrance, réforme du service civil, extension du suffrage féminin (après les élections bien entendu), impôt sur les profits de guerre, politique d'immigration et de colonisation (après la guerre évidemment), assistance aux soldats, administration coopérative des lignes de chemins de fer, réduction des dépenses d'administration publique, prévention des profits exorbitants, coopération de producteurs, développement des ressources du Canada, considération des besoins de la classe industrielle: voilà tout autant de belles choses sur le papier.

De la question essentielle, par exemple, qui serait de prendre des moyens efficaces pour ramener l'harmonie entre les deux grandes races du Canada et faire cesser les injustices, on ne dit pas un mot.

Des mesures économiques à prendre tout de suite pour que le Canada ne s'en aille pas à la ruine avant la fin de la guerre, pas un mot, non plus.

Nous avons là tout simplement des généralités banales et tout ce qu'il y a de plus vague. D'ailleurs c'est bien dans la note d'un programme électoral.

L'essentiel est de gagner les élections, et l'on y a pourvu déjà par de bonnes petites lois, puis on y a ajouté la coalition pour plus de sûreté.

En décembre ?

Il parait maintenant que les préparatifs d'élections pourront se faire suffisamment à temps pour que tout soit prêt à la mi-décembre. La date mentionnée comme la plus probable est le 17 décembre. Les agents électoraux qui vont s'occuper du vote des soldats sont déjà partis pour la France avec toute l'artillerie nécessaire. Les bureaux de la capitale travaillent avec une activité fiévreuse.

Le pourquoi du cabinet de coalition

Une des raisons qui ont contribué à la formation du nouveau ministère de coalition, c'est qu'il fallait 300 millions pour l'achat de la récolte de l'Ouest et comme il serait impossible de trouver en peu de temps cette somme énorme, l'Etat se servirait de pouvoirs extraordinaires sous le nouveau ministère pour payer cela partie en argent et partie en obligations du gouvernement. Il y a là dedans du Northcliffe. Le ministère de coalition aurait été créé tout simplement pour calmer les protestataires.

Le Dr Neely démissionn

Le Dr Neely, député de Humboldt, a donné sa démission de candidat libéral et le candidat conservateur, M. H. Hearn, en a fait autant pour que les deux associations, la libérale et la conservatrice, soient libres, dans le choix d'un candidat unioniste. M. Neely naturellement espère qu'il sera choisi par les deux, mais il pourrait bien surgir une autre candidature. Il est vrai que dans ce comté la grosse moitié des électeurs sont privés du droit de vote par la nouvelle loi de "défranchise".

M. Latta, nouveau ministre dans le cabinet provincial de la Saskatchewan

La vacance créée dans le cabinet provincial par le départ de M. Calder pour Ottawa, a été remplie par la nomination de M. Samuel John Latta, député de Last Mountain. Le premier ministre Martin devient président du conseil en même temps que ministre de l'éducation: M. Dunning ajoute à sa fonction de trésorier provincial celle de ministre des chemins de fer. M. Latta aura la direction d'un nouveau ministère, le ministère des routes. Les autres ministres gardent les mêmes fonctions.

M. Calder à Moose Jaw

Une députation de libéraux de Grain Growers et de conservateurs, de Moose Jaw, au nombre desquels se trouvait M. Willoughby, chef de l'opposition provinciale, est venue offrir à M. Calder de se porter candidat pour la ville de Moose Jaw. M. Knowles, député libéral et M. Maharg, candidat des Grain Growers, se sont effacés. La réponse de M. Calder n'a pas été définitive.

Les côtes du Canada et des Etats-Unis deviendraient zônes de guerre

Suivant un radio-télégramme non daté de Berlin reçu par l'Amirauté de Londres, on s'attend à ce que l'Allemagne déclare sous peu les cotes des Etats-Unis, du Canada et de Cuba zônes de guerre.

Le marconigramme de Berlin est peut-être un bluff destiné à effrayer le public de ce côté de l'Atlantique, ou il se peut que ce soit une ruse de guerre employée par les Allemands pour affecter le va-et-vient constant des transport américains. S'il est vrai que l'Allemagne songe sérieusement à opérer les blocus des côtes de l'Atlantique, par ses sous-marins, et autorise la transmission de cette nouvelle pour qu'elle soit recueillie par l'Amirauté anglaise, il ne serait pas surprenant que la présence de sous-marins allemands dans les eaux américaines, la semaine prochaine, prouvât le bien-fondé de l'information. A tout événement, que cette nouvelle soit fausse ou vraie, elle est prise au sérieux comme si c'était un avis officiel, et les commandants des navires américains recevront instruction de montrer une plus grande prudence que jamais, et les transports seront avertis de se tenir constamment sur leurs garde. Souvent jusqu'ici, des rapports ont annoncé que des sous-marins s'étaient approchés du littoral, mais ils n'ont jamais été corroborés par des faits.

Un transport américain est torpillé

Le transport américain "Antilles" a été torpillé dans la zône de guerre. Il a coulé après cinq minutes. Il s'en revenait d'un port de France. Il y a eu 70 pertes de vie.

Candidat à St. Boniface

Le sergent G. Charette, soldat retour du front se présente candidat libéral en faveur du programme Laurier, dans le comté de Springfield qui comprend St. Boniface.

Lettre de Paris

François VEUILLOT

TEMOINS DE LA FRANCE

Eloigné momentanément de Paris, j'ai lu quelques-uns des livres de guerre qui germent chaque jour de nos sillons sanglants. Je voudrais aujourd'hui emprunter quelques lignes à l'un d'entre eux, qui me paraît un des plus clairs et des plus hauts. Le témoignage qu'il rend à la France est significatif. Il atteste avec une irrécusable énergie, la vérité et l'intensité de son ascension religieuse. Il l'atteste, par la parole et par la vie de quelques-uns de ceux qui furent ou qui sont encore les artisans et les signes de ce renouveau. Il montre, enfin, que ces jeunes hommes, exaltés par la guerre, n'ont pas eu besoin d'être transfigurés par elle: ils montaient déjà vers la lumière et la vertu, du sein des misères et des obscurités de nos années de paix. Déjà, en eux, par eux, autour d'eux, se préparait et s'élançait le relèvement national. Et c'est là précisément, le plus rare et le plus heureux des témoignages apportés par ce livre. Il prouve que le retour de la France [illegible] à la foi des aïeux n'est pas un accident; il est une conséquence. Enté sur des [illegible], il portera des fruits.

L'auteur, d'abord, est le premier témoin. Cet ouvrage, *le Sacrifice*, est signé d'Henri Massis. Henri Massis est un jeune [illegible] nes héroïques que la terrible [illegible] se à frôlés un instant, mais qu'elle n'a pas couchés sur le sol, du moins pas encore. Selon le mot d'un autre jeune (Maurice Vaussard) n'ayant pas été choisi comme victime, il se sent appelé à être apôtre. Et son livre est, avant tout, un apostolat. Qui est-il donc, Henri Massis?

Il y a peu d'années encore, il était secrétaire d'Anatole France, ce maître en scepticisme et en ironie, qui ne montre ce [illegible] passionné que pour [illegible] combattre. Il est l'ami d'Anatole France. Un [illegible] la guerre, douloureux de la [illegible] doute inférieur [illegible] parmi les aspirations de la jeunesse contemporaine. Il écrit, en [illegible] avec un ami sous le pseudonyme d'Agathon, ce livre [illegible] *jeunes gens d'aujourd'hui* qui [illegible] ce moment fut révélation d'un esprit nouveau et d'une élévation. "Nous avons éprouvé [illegible] dans son nouvel ouvrage, le vacuité des doctrines et des belles idées que nos professeurs nous avaient servies à profusion. Nous cherchions un maître... Et déjà, reconnait-il un peu plus loin, "nous savions que l'Eglise seule était capable de nous refaire". Entre ses amis, il comptait un Maritain, qui, lui, montait de Bergson et qu'une haute distinction pontificale vient de désigner comme un de ces maîtres auquels aspirait Massis; il comptait un Psichari, qui montait de Renan et qui atteignit les sommets de l'holocauste. La guerre n'a eu qu'à épanouir ce fruit mûr. Le jeune écrivain s'est élancé à l'immolation, comme à la réparation qui sauve et je dirais volontiers comme à la fête: "C'est vraiment la conquête d'un Dieu que nous faisons ici," écrit-il, du fond de la tranchée.

Et Massis, entre les sacrifiés qu'il a connus, cueille et met en gerbe quelques personnalités représentatives. Il nous montre un Péguy, dont la mort glorieuse, aux premiers jours de la guerre, acheva l'évolution vers Dieu; "Péguy cet antimilitariste, cet athée, révolutionnaire, ce militant du dreyfusisme", qui, après avoir fréquenté les chaires de mensonge et les partis d'arrivisme, affirmait enfin, régénéré et radieux: "Aujourd'hui je puis dire que la métaphysique de nos maîtres n'a plus pour nous, ni pour personne, aucune espèce d'existence. Nous croyons intégralement ce qu'il y a dans le catéchisme et c'est devenu et c'est resté notre chair".

Il burine surtout ce Psichari, dont le nom est déjà venu sous ma plume et qui, par ses origines, par son retour à Dieu, par sa mort héroïque, est vraiment le type et le hérault de la génération remontante. Psichari, petit-fils de Renan, a gravé sur l'airain cette formule de son ascension, qui peut servir à mille autres jeunes de notre époque: "Contre son père prendre le parti de ses pères." Psichari, de sa génération, connut toutes les fièvres, tous les troubles: puis les espérances, le fier redressement, la mission". Quelques années avant la guerre, lui aussi se lasse et se dégoûte des enseignements d'erreur et de la vie facile et, pour s'en évader, il se fait soldat, soldat colonial. Il s'enfonce jusqu'au cœur de la Mauritanie. D'où il rapportera ce livre merveilleux: le *Voyage du Centurion* qui, publié après son immolation, achevа de révéler quelle victime avait été choisie. De cet ouvrage, il dit lui-même: "Ce sont simplement les pensées d'un homme qui pendant de longues années, a passionnément cherché la Vérité et qui a eu le bonheur, pour quelques instants de bonne volonté, de la retrouver".

Plus heureux que Péguy, Psichari marcha vers la mort dans la plénitude de la foi reconquise et de la religion pratiquée. Tertiaire dominicain, il rêvait d'entrer au noviciat des Frères Prêcheurs, quand le grand tourbillon l'emporta, d'un coup, vers le ciel.

A côté de ces héros, devenus déjà des modèles et des gloires, Henri Massis nous fait encore admirer d'autres âmes en route ou montées au vrai. Tel cet universitaire, ancien intellectuel pacifiste, accablé, dans l'immense tragédie, par le poids de sa responsabilité propre, ayant conscience d'avoir provoqué une sorte de "désarmement moral" que des milliers de jeunes savent et réparent de leur sang. "Cependant, ce remords est, chez lui, régénérateur et fécond: et son journal intime nous découvre une irrésistible et soudaine ascension: "La vie, remarque-t-il, n'a qu'à faire sauter les digues où nous la contraignons, à couler à pleins bords, et aussitôt s'installent dans la conscience, s'affirment comme des nécessités vitales, l'élévation de la pensée vers Dieu, le sacrifice intégral à la collectivité, l'obéissance à un impératif immédiatement perçu et qui ne se contrôle pas..."

Oui, nous pouvons conclure, d'un tel faisceau de témoignages, avec un autre témoin que nous cite encore Henri Massis: "Jamais, déclare Léo Latil, mort à l'ennemi, jamais, malgré tant de choses affreuses et décourageantes, je n'ai perdu de vue *l'élément spirituel qui domine tous les autres dans cette guerre*, qui rend belles et bonnes les pires souffrances et permet toutes les espérances". L'élément spirituel domine, et aussi la vie intérieure. "Là où la guerre a retenti le plus profondément, constate Henri Massis, c'est sur la vie intérieure, lui donnant une intensité qu'elle n'avait peut-être jamais atteinte." Ils sont des milliers de jeunes, qui pensent ainsi, vivants encore, ou dont la mort nous illumine et nous réconforte: "Que le souvenir de ces minutes exceptionnelles, écrit en leur nom l'auteur du *Sacrifice*, nous soutienne dans les devoirs obscurs de la vie ordinaire! C'est là qu'on nous attend, soyons prêts pour l'œuvre de construction, pour l'œuvre d'achèvement!".

N'est-il pas vrai que de si nobles élans, de si fermes résolutions, permettent, ainsi que l'affirme un glorieux mort, "toutes les espérances ?"

François VEUILLOT.

Le problème religieux de l'Ouest

A la cérémonie de la bénédiction de la nouvelle église belge à St. Boniface, Mgr Béliveau a prononcé les remarquables paroles suivantes que nous empruntons au compte rendu des "Cloches":

"Les conditions spéciales que présente l'Ouest canadien maintenant et qu'il présentera de longues années encore, nous en avons la conviction fondée sur l'expérience de notre diocèse depuis plus de vingt ans, nous forcent à conclure qu'une organisation nationale peut seule donner aux âmes ce qu'elles requièrent en attendant que le très lent procédé de fusion de tant de groupes divers permette une autre forme d'organisation religieuse. Vouloir hâter la solution de ce problème par des moyens qui ne manquent pas de violence, est d'abord en retarder la solution, puis jeter bien des âmes dans le gouffre de l'indifférence religieuse."

Les antécédents de Bolo Pacha

D'après des renseignements que communique l'Agence Radio, Paul Bolo serait né à l'île de la Réunion: il était encore enfant lorsque son père vint habiter Marseille. D'abord mêlé à une entreprise de vente de langoustes, Paul Bolo fut ensuite l'associé d'un restaurateur, puis employé d'agent de change. Il habita ensuite Valence, en Espagne, et rentra vers 1902, à Marseille, où sa position était alors des plus précaires puisqu'en quittant l'hôtel où il était descendu, il fut obligé de laisser ses baggages, n'ayant pas d'argent pour régler sa note.

De Marseille, Bolo se transporta à Lyon où, associé avec un certain baron Steifeld, il lança à grand renfort de publicité une marque de vin de Champagne. L'affaire ne donnant pas à Lyon les résultats qu'en attendait Paul Bolo, celui-ci vint se fixer à Paris.

"La Comptabilité bilingue" par M. Alfred Verreault

Nous accusons réception d'un excellent opuscule publié sous ce titre au *Droit*, d'Ottawa, par M. Alfred Verreault. L'ouvrage contient un vocabulaire anglais-français de plus de mille termes de la tenue des livres modernes. Prix 25 sous franco. S'adresser à l'auteur, M. Alfred Verreault, "Le Droit", Ottawa.

Pour les Cultivateurs

Le logement des volailles

Le degré de succès que l'on obtient de nos jours dépend de la somme d'études qui accompagne la pratique. Ceci s'applique à la production des vivres aussi bien qu'à toutes les autres industries. Le cultivateur pratique ne ridiculise plus aujourd'hui la théorie. Il en est venu à la conclusion que l'étude des livres, des feuillets et bulletins, est très utile au commençant et souvent même très utile pour lui. L'élevage des volailles était autrefois une science de hasard. Si les poules étaient en bonne santé et pondaient dans des endroits mystérieux, tout allait bien. Si elles ne pondaient pas, on en découvrait rarement la cause et l'on se débarrassait sommairement des volailles qui n'avaient pas rendu les services que l'on attendait d'elles. Aujourd'hui la situation a changé. L'aviculture est devenue une industrie systématique soumise à des expériences et à des recherches, tout comme les autres branches de l'industrie agricole. On ne saurait désirer de meilleur guide sur les fondements mêmes de l'élevage des volailles qu'un bulletin que vient de publier le Ministère fédéral de l'agriculture et qui a pour titre "Les principes de la construction du poulailler, avec plans généraux et détaillés". M. F. C. Elford, l'aviculteur du Dominion, est l'auteur de ce bulletin. Il indique succinctement, avec l'aide de nombreuses illustrations, dans les 55 pages de cette brochure comment on peut le mieux loger les volailles et ce qui est nécessaire sous ce rapport pour stimuler la ponte. S'il manque quelque chose à cet expsoé concernant l'art de loger les volailles, ce doit être bien peu, car tout est passé en revue, depuis les structures somptueuses et les parcs modèles jusqu'à l'aménagement modeste des occupants de villas et de bungalows, ou de ceux qui demeurent aux alentours des villes et des cités. Il y a non seulement des plans de construction, mais aussi des détails sur les matériaux nécessaires et les dimensions des matériaux. En somme cette brochure que l'on peut avoir gratuitement en s'adressant au bureau des Publications, ministère de l'agriculture, Ottawa, est un manuel complet sur le sujet qu'elle se propose de traiter.

Moulées

Le terme "moulée" est généralement employé pour une catégorie d'aliments qui sont essentiellement des produits d'avoine. Au moulin local, ces produits sont désignés par différents noms, savoir: produits de meunerie, moulée à bétail etc. (en anglais, *mill feed, cattle feed, moulee chop*). Quant aux grands moulins, ils les vendent en quantités considérables, sous des noms spécifiques. Certains de ces aliments se composent entièrement d'avoine concassée ou moulue; d'autres, presque entièrement de ces produits du gruau d'avoine (balle d'avoine comprise); d'autres encore contiennent une certaine quantité de blé d'Inde et d'orge. Leur composition est extrêmement variable. La loi des aliments commerciaux du bétail, qui est appliquée par le Ministère du revenu de l'intérieur, n'exige pas que les moulées soient enregistrées, ni que les pourcentages de protéine, de matière grasse et de cellulose qu'elles renferment soient garantis. Pourtant, la loi des falsifications a établi un type modèle de qualité pour certains produits de grain; elle déclare, par exemple, que les moulées se composent d'une ou de plusieurs sortes de grains plus ou moins finement moulus et qu'elles doivent contenir au moins 10 pour cent de protéine, 2 pour cent de matière grasse et 10 pour cent de cellulose brute". Toutes les moulées dont la valeur alimentaire n'est pas garantie (c'est-à-dire dont les pourcentages minima de protéine et de gras et le pourcentage maximum de cellulose ne sont pas indiqués) doivent se conformer à ce type modèle, sinon on considère qu'elles sont falsifiées.

Le service de la chimie a reçu l'année dernière bien des plaintes au sujet de ces moulées. Certains éleveurs affirment que toutes les catégories de bestiaux les refusent ou ne les mangent qu'avec répugnance et qu'après qu'on y a ajouté du son ou du remoulage. Certains cultivateurs ayant persisté à donner cette nourriture ont vu leurs porcs, leurs veaux et leurs volailles périr en partie d'inanition et en partie de troubles digestifs, causés par la faible valeur nutritive et la nature grossière et fibreuse de cette substance.

On a rassemblé quelques échantillons de ces aliments au sujet desquels des plaintes avaient été faites, notamment dans l'Ontario, Québec et la Colombie-Britannique. Ces échantillons ont été soumis à l'analyse au laboratoire des fermes expérimentales.

Nous ne prétendons pas que ces analyses représentent bien toutes les moulées généralement en vente au Canada, mais un fait hautement significatif, c'est que, sur sept échantillons examinés, aucun d'eux ne contenait le pourcentage minimum de protéine exigé par le type modèle, que tous avaient une proportion de gras excessivement faible et que tous, sauf une exception, contenaient un excès de cellulose—3 d'entre eux plus de 20 pour cent. Leur valeur alimentaire était généralement extrêmement faible et plusieurs d'entre eux étaient presque sans valeur.

Ces aliments se vendaient de $20 à $35 la tonne. Quelques uns d'entre eux renfermaient un peu de blé d'Inde, mais dans la majorité, la proportion de farine était très faible. Tous étaient grossiers et fibreux, montrant qu'ils se composaient principalement d'avoine légère ou qu'ils contenaient une très forte proportion de balle d'avoine, de déchets de meunerie, et d'autres débris sans valeur. Quelques-uns renfermaient un bon nombre de graines de mauvaises herbes, de fragments de paille, etc. Il n'y a pas à s'étonner si les bestiaux refusaient de les manger. On a peine à s'imaginer qu'on puisse s'en servir avantageusement à n'importe quel prix.

L'avoine moulue ou concassée de bonne qualité est un aliment nourrissant. Il convient cependant d'en séparer la balle au tamis pour les jeunes porcs ou les veaux. Ce n'est pas une moulée très riche en protéine, mais elle possède d'excellentes qualités qui font qu'elle mérite de servir de base dans la ration de grain. De toutes les céréales, l'avoine est celle qui se cultive le plus facilement et qui donne les meilleurs résultats d'un bout à l'autre du Canada, et il n'y a aucune raison pour que le cultivateur intelligent ne puisse se rendre indépendant de ces moulées achetées. Que l'on ait un concasseur sur la ferme même, et l'on n'aura guère besoin d'acheter de la moulée.

On trouve dans le commerce un grand nombre d'aliments excellents dont le prix répond plus ou moins à leur valeur alimentaire. Ce sont ceux-là que l'on devrait acheter plutôt que les "moulées" pour compléter les aliments récoltés sur la ferme. Au mieux, la moulée n'est qu'un aliment de qualité inférieure. Si l'on est obligé par les circonstances d'en acheter, on doit faire un examen soigneux de celle qui est offerte. Le cultivateur expérimenté n'aura aucune peine à voir si elle contient un excès de balle à moins qu'elle ne soit très finement moulue.

Misère noire

Avec la guerre qui s'éternise, la misère augmente partout. Nous avons vu qu'elle règne en France. Elle règne en Italie: elle règne en Allemagne. Elle règne d'une manière effroyable en Syrie où les Turcs se conduisent en bouchers et massacrent comme ils l'ont fait en Arménie. Elle règne d'une manière terrible en Serbie où Allemands et Bulgares ont fait d'effrayants massacres de jusqu'à deux milles personnes à la fois pour assurer leur domination, et ont fait travailler hommes, femmes et enfants comme esclaves à leur profit. La récolte a été excellente en ce pays. Les conquérants l'ont toute enlevée et expédiée en Bulgarie et en Allemagne. En toute la population est condamnée à mourir de faim à moins que la Croix-Rouge alliée ne la ravitaille.

Ce qu'ils ont fait là, les Allemands le font dans les autres territoires conquis ce qui fait que leur situation économique est meilleure que l'an dernier.

Si le Canada n'augmente pas sa production agricole

Parlant à la Chambre de Commerce de Montréal, M. Adélard Fortier a prédit une famine pour 1918 si le Canada n'augmente pas sa production agricole.

L'exemple russe ne démontre-t-il pas assez bien ce que valent les mots enchanteurs de démocratie et de révolution ?

Les Centres Franco-Canadiens

SERVICE SPECIAL DU "PATRIOTE DE L'OUEST"

ZENON PARK, Sask.

—Une vache a péri chez M. John Bérubé.

—M. [illegible] est revenu des battages.

M. le curé a acheté un cheval.

—M. [illegible] Chamberland a peinturé l'école [illegible].

[illegible]

HOWELL, Sask.

[illegible]

RICHARD, Sask.

[illegible]

GRAVELBOURG, Sask.

[illegible] Gravelbourg [illegible] les formules [illegible] en français [illegible]

Messieurs [illegible] et Charlebois, membres du tribunal local d'exemption avaient aussi télégraphié au département demandant leurs instructions en français. Il est évident que la démarche de ces trois messieurs a eu tout le succès désiré. Nos Canadiens leur en savent gré. Il serait en effet injuste d'exiger que nos jeunes gens signent des documents qu'ils ne comprennent qu'imparfaitement.

—M. Wilcox, surintendant général du C.N.R., M. Cunningham, surintendant des messageries et M. Creelman, gérant des trains des voyageurs de la même compagnie, étaient à Gravelbourg lundi dernier. Les membres de notre chambre de Commerce présidé par M. J. A. Fortier et M. l'abbé Gravel, ont rencontré ces officiers haut placés de la Compagnie.

L'on nous promet un train rapide (express) tous les jours avec communications faciles pour Moose Jaw et l'Est. Le service des postes, des trains de voyageurs et de marchandises sera amélioré.

Il est très heureux que le C.N.R. facilite enfin les communications de Gravelbourg avec les autres centres importants de la province.

— On parle déjà de nos élections municipales et surtout des élections fédérales. Les électeurs pourront-ils digérer notre nouveau gouvernement Unioniste?

Il n'y a pas de doute que quelques jours seront nécessaires à l'électorat pour prendre une orientation politique dictée par les circonstances actuelles.

—On dit que les directeurs de l'Association Saint-Jean-Baptiste de Gravelbourg ont décidé de tenir l'élection du bureau de direction [illegible] courant du mois.

[illegible]

MARCELIN, Sask.

[illegible]

Omer Viau, garçon [illegible]

Fortunat Ranger, garçon [illegible]

[illegible] Marcellin, Wagner, Lalonde, Chartrand, Charlebois, Cormier, Viau, Chevrier, Ranger, [illegible], Denis. Il y a de la place pour cent ou même mille familles.

Conventions régionales des Grain Growers

Du 6 novembre au 19 décembre les Grain Growers tiendront seize réunions régionales aux endroits suivants:

En novembre: à Estevan, le 7; Viceroy, le 6; Shaunavon, le 8; Swift Current, le 13; Belcarres, le 15; Régina, le 20; Yorkton, le 20.

En décembre: Rosetown, le 1; North Battleford, le 4; Humboldt, le 6; Saskatoon, le 11; Prince-Albert, le 13; Wilkie, le 18; Régina, le 19; Wolseley, le 19.

A Somerville, Mass., une invasion de rats, qui ont fait leurs quartiers-généraux sur le dépotoir de la ville, a pris des proportions tellement alarmantes que la ville a fait des démarches dans le but de les exterminer.

M. Borden

M. Pierre Labrosse en a tracé ce portrait dans le *Nationaliste*:

"Il n'est pas taillé pour jouer les grands premiers rôles. D'intelligence solide, de jugement moyen, de volonté hésitante, il fut surtout un avocat remarquable dans sa province. Il a certes des qualités personnelles indéniables; mais toutes celles du monde suffiraient-elles à faire un homme d'Etat de l'homme le plus estimable qui soit? Entré dans la politique après avoir longtemps pratiqué le droit, M. Borden a gardé de sa profession le tour d'esprit, les méthodes, jusqu'aux défauts, qui font qu'un avocat très fort peut n'être que politique [illegible]. Il n'a ni l'habileté, ni la connaissance des hommes, qui firent de sir John A. Macdonald un des chefs de gouvernement les plus forts de son temps. Il n'a non plus ni la science de [illegible] politique ni l'art de parler [illegible] sans se compromettre [illegible], ni le prestige [illegible], ni l'extérieur [illegible] qui ont fait et continuent [illegible] de sir Wilfrid Laurier un des politiques les plus [illegible] les plus brillants de notre [illegible]

[illegible]

[illegible] l'Opposition [illegible] ministre dispensateur de faveurs ministérielles et, comme tel, autrement prisé que le personnage [illegible] dissolution des Chambres, fin juillet 1911.

"L'entrée du Canada dans la guerre [illegible] événements passés depuis, ont pu consolider la position de M. Borden dans les milieux ultra-jingos et impérialisant du Canada. Ces temps-ci toutefois, a-t-il démontré la sûreté de jugement, le sens aigu des réalités, l'esprit de décision, la claire vue de l'homme qui nous gouverne? S'est-il comporté comme un politique canadien, ayant en vue d'abord les intérêts du Canada, le souci de la nation qu'il gouverne? Notre premier ministre a-t-il fait preuve de [illegible], de fermeté, de prévoyance, dans la direction des affaires canadiennes? Ne s'est-il pas comporté plutôt comme un envoyé de Londres, comme un chargé d'affaires du Royaume-Uni, que comme un chef chargé des intérêts matériels et moraux d'une nation de huit millions, intérêts ne concordant pas toujours avec ceux des nations—britannique, française, russe, italienne—qui font la guerre outre-mer à un ennemi puissant et acharné.

"M. Borden a dressé province contre province, race contre race, jeté de par le monde l'éclat de nos différends intérieurs. Non content d'avoir sacrifié en quelques mois l'œuvre d'affranchissement et de liberté politiques de trois quarts de siècle, il entend continuer, nous réduire à la servitude militaire la plus absolue, faire du pays un réservoir d'hommes destinés à mourir sur des terres étrangères pour des buts de guerre indéfinis, au sujet desquels nous ne sommes même pas consultés.

Quelle responsabilité sera la sienne, devant l'histoire! Quelle tache sur ses mains tera le sang des cent mille jeunes gens qu'il enverra tuer pour contenter ses manies impérialistes meurtrières!"

M. Wilson a des pouvoirs dictatoriaux beaucoup plus étendus que n'importe quel autocrate et que le kaiser en particulier, remarque un journal de Paris. C'est cela la démocratie aux Etats-Unis à l'heure actuelle!... et au Canada?

Les Allemands tiraient pour rien

Dans un secteur un bombardement allemand a duré 36 heures sans causer une seule perte de vie chez les Anglais. Les batteries teutonnes doivent avoir tiré au moins 40,000 obus, ce qui représente une somme de $1,250,000 sans compter l'usure des canons allemands.

Devonshire.

[L.S.]

CANADA

GEORGE CINQ, par la Grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A tous ceux à qui les présentes parviendront ou qu'icelles pourront concerner —SALUT:

Proclamation à l'effet d'appeler les hommes compris dans la classe 1, telle que décrite par la Loi concernant le service militaire, 1917.

E. L. Newcombe,
Sous-Ministre de la Justice,
Canada.

ATTENDU qu'il est établi par Notre *Loi de la milice du Canada*, Statuts revisés du Canada, 1906, chapitre 41, article 69, que Notre Gouverneur-Général du Canada en conseil peut mettre Notre milice du Canada, ou toute partie de Notre milice, en service actif partout dans le Canada et aussi en dehors du Canada pour la défense de ce dernier, en quelque temps que ce soit ou il parait à propos de le faire à raison de circonstances critiques;

ET ATTENDU qu'une partie de Notre milice du Canada désignée sous le nom de Troupes Expéditionnaires Canadiennes est actuellement engagée en service actif outre-mer pour la défense et la sécurité du Canada, la conservation de Notre Empire et la liberté de l'humanité; et qu'il est nécessaire, vu les vides causés par la guerre, de fournir du renfort à Nos dites troupes expéditionnaires outre celui qui a été fourni par ceux dont l'inclination ou les circonstances leur ont permis de s'enrôler volontairement;

ET ATTENDU que vu le nombre considérable d'hommes qui ont déjà quitté leur emploi dans l'agriculture et l'industrie dans Notre Dominion du Canada afin de joindre Nos troupes expéditionnaires en qualité de volontaires et vu la nécessité de maintenir en de telles conditions la productivité ou le revenu de l'agriculture et de l'industrie dans Notre Dominion, Nous avons décidé, par et avec l'avis et le consentement de Notre Sénat et de Notre Chambre des communes du Canada, qu'il est opportun de se procurer les hommes ainsi requis non pas par tirage au sort suivant que stipulé dans la *Loi de la milice*, mais par levée sélective; ce renfort, à moins d'en avoir de nouveau obtenu l'autorisation de Notre parlement du Canada, ne devant néanmoins pas excéder le nombre de cent mille hommes;

ET ATTENDU qu'il est en conséquence statué dans et par les dispositions d'une loi de Notre parlement du Canada, tenu en les 7e et 8e années de Notre regne, et désignée *Loi concernant le service militaire, 1917*, que chacun de Nos sujets mâles visés par l'une des classes décrites et statuées par la dite loi peut être appelé en service actif dans Nos troupes expéditionnaires canadiennes pour la défense du Canada soit au Canada ou en dehors du Canada; et que son service doit être pour la durée de la présente guerre et de la démobilisation après la fin de la guerre:

ET ATTENDU que les hommes qui, sous l'empire des dispositions de la dite loi en dernier lieu mentionnée, sont sujets à appel se répartissent en six classes desquelles la classe 1 est décrite, en vertu des dispositions de la dite loi, comme consistant en tous Nos sujets mâles résidant ordinairement en Canada ou qui y ont résidé à une époque quelconque depuis le 4e jour d'août 1914, qui ont atteint l'âge de vingt ans, ou qui ne sont pas nés plus tôt qu'en l'année 1883, et qui, le 6e jour de juillet 1917, étaient célibataires ou sont veufs mais n'ont pas d'enfants et qui ne sont pas visés par l'une des exceptions ci-dessous énumérées:

EXCEPTIONS.

1. Les membres de Nos forces régulières, de réserve ou de Nos forces auxiliaires, tel que défini par la loi dite *Army Act*.
2. Les membres de Nos forces militaires levées par les gouvernements de l'une quelconque de Nos autres possessions ou par Notre gouvernement de l'Inde.
3. Les hommes servant dans Notre Marine Royale ou dans Notre Royale infanterie de marine ou dans Notre Service Naval du Canada, et les membres de Nos troupes expéditionnaires canadiennes.
4. Les hommes qui depuis le 4 août 1914 ont servi dans Nos forces militaires ou navales ou dans celles de Nos alliés sur n'importe quel théâtre réel de la guerre et qui ont été honorablement licenciés.
5. Le clergé, y compris les membres de tout ordre reconnu comme ayant un caractère exclusivement religieux et les ministres de toutes les confessions religieuses existantes au Canada à la date de l'adoption de la présente loi.
6. Les personnes exemptées du service militaire par l'arrêté du conseil du 13 août 1873 et par l'arrêté du conseil du 6 décembre 1898.

ET ATTENDU qu'il est en outre statué par Notre dite *Loi concernant le service militaire* que Notre Gouverneur général du Canada en conseil peut de temps à autre par proclamation appeler en service actif suivant que susdit toute classe d'hommes décrite dans la dite loi, et que tous les hommes compris dans la classe ainsi appelée seront censés, à compter de la date de pareille proclamation, être des soldats enrôlés dans les forces militaires du Canada et assujétis à la loi militaire sauf suivant qu'il en est autrement stipulé dans la dite loi: et que les hommes ainsi appelés devront se présenter et ils seront mis en service actif dans les troupes expéditionnaires canadiennes, suivant qu'il en sera établi dans pareille proclamation ou en des règlements, mais jusqu'à ce qu'ils soient ainsi mis en service actif ils seront censés être en congé sans toucher aucune solde;

ET ATTENDU qu'il est aussi stipulé dans la dite loi qu'en tout temps avant une date qui sera fixée par proclamation, une requête peut être faite par ou au sujet de tout homme qui se trouve dans une classe qui sera appelée par la dite proclamation à l'un de Nos tribunaux locaux, établis en la manière stipulée dans la dite loi dans la province dans laquelle est situé le domicile ordinaire de cet homme, demandant un certificat d'exemption du service pour l'une quelconque des raisons suivantes:—

MOTIFS D'EXEMPTION.

(*a*) Que, dans l'intérêt national, il est opportun que cet homme, au lieu d'être employé au service militaire, soit occupé à d'autres travaux auxquels il est habituellement occupé;

(*b*) Que, dans l'intérêt national, il est opportun que cet homme, au lieu d'être employé au service militaire, soit occupé à d'autres travaux auxquels il désire être occupé et pour lesquels il a des aptitudes spéciales;

(*c*) Que, dans l'intérêt national, il est opportun qu'au lieu d'être employé au service militaire, il continue à s'instruire ou à s'entraîner à tels travaux pour lesquels il est alors occupé à recevoir l'instruction ou l'entraînement;

(*d*) Qu'un tort sérieux résulterait, si cet homme était mis en activité de service, à cause de ses obligations exceptionnelles au point de vue financier ou commercial ou de sa situation domestique;

(*e*) Mauvaise santé ou infirmité;

(*f*) Que sa conscience s'oppose à ce qu'il entreprenne le service de combattant et que cela lui est défendu par les dogmes et articles de foi; en vigueur le sixième jour de juillet 1917, de toute confession religieuse organisée, existante et bien reconnue en Canada à telle date et à laquelle il appartient de bonne foi;

et si l'une quelconque des raisons de cette demande est établie, un certificat d'exemption est accordé à cet homme.

ET ATTENDU, de plus qu'il est statué dans et par les dispositions d'une loi de Notre parlement du Canada, tenu en les 7e et 8e années de Notre règne et désignée *Loi des élections en temps de guerre*, que certaines personnes inhabiles à voter en vertu de la dite loi, ainsi que ceux de leurs fils qui, le jour de la votation n'ont pas l'âge légal, seront exempts de faire du service militaire et naval comme combattants;

ET ATTENDU qu'il est en outre statué par Notre dite *Loi du service militaire* que les demandes d'exemption du service comme susdit seront décidés par nos dits tribunaux locaux, sujettes à appel tel que stipulé dans la dite loi et que tout homme par lequel ou au sujet duquel une demande d'exemption du service est faite sera censé, tant que la dite demande d'exemption ou tout appel au sujet de cette demande est pendant, ainsi qu'au cours de toute exemption qui lui aura été accordée, être en congé sans toucher aucune solde;

ET ATTENDU que Notre Gouverneur général du Canada en conseil a décidé d'appeler en service actif comme susdit les hommes inclus dans la classe 1, telle que dans la dite loi et ci-dessus désignée ou décrite,—

A CES CAUSES, Nous appelons par la présente la dite classe 1, comprenant les hommes désignés ou décrits dans Notre dite *Loi concernant le service militaire, 1917*, et précédemment comme appartenant à la dite classe, en service actif dans Nos troupes expéditionnaires canadiennes pour la défense du Canada, soit au Canada ou en dehors du Canada, selon que Nous l'ordonnerons ou le décréterons, comme ayant le commandement ou la direction de Nos forces militaires.

Et par la présente proclamation Nous commandons, exigeons et enjoignons strictement à chaque homme qui est membre de la dite classe, le ou avant le 10e jour de novembre 1917, en la forme et en la manière prescrites, de se présenter pour le service militaire à moins qu'une demande d'exemption n'ait été faite par lui ou par une autre personne, ayant le droit de faire cette demande en son nom; à ce qui précède Nos féaux sujets, membres de la dite classe, sont spécialement chargés de ne pas manquer, car non seulement leur loyauté et leur allégeance exigent et imposent l'obligation d'obéir soigneusement et implicitement à Nos stricts commandements et injonctions actuels, mais en outre, afin que Nos féaux sujets n'ignorent les conséquences qui s'ensuivront s'ils négligent de se présenter dans le temps limité comme susdit, Nous les prévenons et avertissons que quiconque est appelé par la présente proclamation et qui, sans excuse raisonnable, néglige de se présenter comme susdit, sera par le fait coupable d'une contravention pour laquelle il sera passible, sur conviction sommaire, de l'emprisonnement pour un terme n'excédant pas cinq ans avec travaux forcés et néanmoins, si Nous l'exigeons, il sera contraint de servir immédiatement dans Nos dites troupes expéditionnaires;

Et Nous proclamons et annonçons par la présente, que pour la plus grande commodité de Nos sujets, Nous avons ordonné que les formules prescrites pour se présenter pour le service et pour les demandes d'exemption du service pourront être obtenues en tout temps, le ou avant le 10e jour de novembre 1917, à n'importe quel bureau de poste dans Notre Dominion du Canada; et que les formules de présentation pour le service et les demandes d'exemption du service, si elles sont obtenues à l'un quelconque de Nos dits bureaux de poste et convenablement remplies, seront expédiées, par Notre maître de poste au bureau de poste où elles ont été obtenues, à leur destination propre ainsi que le prescrivent Nos règlements, franches de port ou sans aucun autre frais.

Et Nous annonçons et prévenons en outre Nos féaux sujets que des tribunaux locaux ont été établis dans des endroits convenables par tout le Dominion du Canada pour l'audition des demandes d'exemption du service pour l'un des motifs statutaires quelconques tel que l'établit précédemment la présente proclamation; que Nos dits tribunaux locaux ainsi établis commenceront à siéger pour remplir leurs fonctions le 8e jour de novembre 1917, et qu'ils continueront à siéger de jour en jour après cette date selon que la chose sera nécessaire ou convenable, aux dates et aux endroits qui seront dûment indiqués, jusqu'à ce que toutes les demandes d'exemption du service aient été entendues et jugées; aussi que les hommes appartenant à la classe appelée par la présente proclamation qui ne se sont pas présentés pour servir ou qui n'ont pas expédié leurs demandes d'exemption par l'un quelconque de nos bureaux de poste comme susdit avant le 8e jour de novembre 1917, pourront se présenter en personne pour être exemptés du service devant l'un quelconque de nos dits tribunaux les 8e, 9e ou 10e jours de novembre 1917.

Et, de plus, Nous prévenons et annonçons à nos féaux sujets par la présente proclamation qui sont visés par la classe appelée par la présente proclamation, que si, le ou avant le 10e jour de novembre 1917, ils se sont présentés pour le service militaire, ou si, le ou avant ce jour, une demande d'exemption du service a été faite par eux ou en leur nom, ils ne seront pas obligés de se présenter pour faire du service ou pour être mis en service actif comme susdit, jusqu'au jour, pas plus rapproché que le 10e jour de décembre 1917, qui leur sera indiqué par notre registraire pour la province dans laquelle ils se sont présentés ou ont fait leur demande, par lettre enregistrée adressée par la poste à leur adresse respective telle que donnée lorsqu'ils se sont présentés pour servir ou dans leur demande d'exemption de service, ou à toute nouvelle adresse qu'ils auront respectivement donnée à notre dit registraire; et par la présente proclamation, Nous avertissons, prévenons et déclarons aux hommes appartenant à la classe appelée par la présente proclamation que si aucun d'entre eux, sans cause juste et suffisante, néglige de se présenter pour servir au jour et à l'endroit qui lui auront été indiqués dans l'avis par écrit qui lui aura ainsi été adressé par la poste, ou s'il néglige de se présenter pour servir ainsi que l'exige la loi autrement, il sera sujet aux procédures, aux peines et amendes que la loi prescrit contre les soldats déserteurs.

De tout ce qui précède Nos féaux sujets et tous ceux que les présentes peuvent concerner sont par les présentes requis de prendre connaissance d'obéir strictement et se conformer à Nos présents commandements, directions et exigences, et d'agir en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons émis ces Lettres Patentes et y avons fait apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre Très Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller, Victor Christian William, Duc de Devonshire, Marquis d'Hartington, Comte de Devonshire, Comte de Burlington, Baron Cavendish d'Hardwicke, Baron Cavendish de Keighley, Chevalier de Notre Très Noble Ordre de la Jarretière; Un de Nos Plus Honorables Conseillers Privés; Chevalier Grand'Croix de Notre Ordre Très Distingué de Saint Michel et Saint Georges; Chevalier Grand'Croix de Notre Ordre Royal Victoria; Gouverneur Général et Commandant en Chef de Notre Dominion du Canada.

En l'Hôtel de Notre Gouvernement, en Notre Ville d'OTTAWA, ce DOUZIEME jour d'OCTOBRE en l'an mil neuf cent dix-sept, de Notre Seigneur et le huitième de Notre Règne.

Par Commandement,

Thomas Mulvey

Sous-secretaire d'Etat.

2519

Ça et là

M. Jos. Bernier, dans un article signé du Manitoba *appuie le gouvernement de coalition. "Nous saluons avec satisfaction, dit-il, la formation d'un nouveau gouvernement national". Très bien, oui... si nous avions un* gouvernement national!...

* * *

M. Carvell, s'est enfin décidé à entrer dans le cabinet Borden et on lui a confié le ministère des travaux publics où s'était illustré M. Rogers. On dit que M. Carvell était le bras droit de Sir Wilfrid Laurier. Sans son bras droit M. Laurier n'accepte pas moins la bataille.

* * *

Sir Sam Hughes a confiance dans le nouveau ministre de la milice, qui est son élève à ce qu'il dit. C'en est une recommandation!

* * *

Voyez où mène la passion du jeu. Un jeune homme d'Ottawa s'est suicidé à Hull en pleine rue après avoir perdu $250 aux cartes.

* * *

Une bonne vieille irlandaise à Ottawa, Mme McBride est morte à l'âge de 103 ans. Son mari était mort soixante ans auparavant.

* * *

M. Ainey, représentant ouvrier et commissaire de la ville de Montréal, a eu l'offre, paraît-il, d'un portefeuille dans le cabinet unioniste Borden. Mais il n'en a pas voulu. Il en a été de même de M. Murray, premier ministre de la Nouvelle Ecosse.

* * *

D'après l'"Agenzia Volta" *il est possible que Mgr Ireland, archevêque de St. Paul, soit élevé au cardinalat au prochain consistoire qui sera probablement tenu à la fin de novembre.*

* * *

Le lieutenant-colonel H. R. Casgrain a été nommé commandant de l'hôpital canadien français à St. Cloud, près de Paris, en remplacement du commandant Lebel qui revient au Canada.

* * *

Le kaiser est allé visiter ses bons amis les Turcs, à Constantinople, la semaine dernière.

* * *

Dit fort bien la Tribune, *de Woonsocket: "Si les hommes aujourd'hui au pouvoir triomphent aux élections prochaines, on ne pourra voir dans ce fait, une défaite de la race canadienne française, ce sera une victoire de l'impérialisme contre le nationalisme, une victoire de ceux qui veulent marcher jusqu'à la fin de siècles à la remorque de l'Angleterre, contre ceux qui veulent avoir une patrie libre et indépendante."*

* * *

Très sage et bien patriotique ce que dit Maurice Barrès au sujet de la France et qui pourrait aussi bien s'appliquer au Canada. "Il y a des mesures nécessaires à prendre, en vue de la guerre, pour la production agricole et industrielle et pour la vigueur morale du pays; des mesures également nécessaires pour l'après guerre, afin qu'en France ou à l'étranger les entreprises de tous ordres organisées et dirigées par les Français ne disparaissent pas ou ne passent pas en d'autres mains".

* * *

Les raids aériens sur Londres continuent toujours, et d'une façon beaucoup trop régulière au gré des habitants de la ville. Il y en a eu un encore vendredi soir.

* * *

Le premier train a traversé le pont de Québec, mercredi matin le 17 octobre.

* * *

Mgr Budka a béni la pierre angulaire d'une église qui se construit à Fort William pour les Ruthènes.

* * *

Le chef de police de Montréal demande l'exemption du service militaire pour tous ses hommes.

* * *

O dérision! Le Palais de la Paix à La Haye sert maintenant de Manège militaire aux soldats hollandais.

* * *

Plusieurs Américains en vue sont fort ennuyés des révélations compromettantes dans l'affaire Bolo Pacha où leurs noms se trouvent impliqués. Le service d'espionnage et de propagande allemande était très actif aux Etats-Unis, particulièrement dans les milieux irlandais.

* * *

L'administration américaine demande 10,000 sténographes et dactylographes, hommes et femmes, pour les différents services de Washington. Le salaire sera au début de $1,000 à $1,200 avec promotion rapide pour les personnes compétentes.

* * *

L'Evénement *n'est pas difficile: il trouve que la province de Québec est suffisamment représentée dans le cabinet de coalition.*

* * *

Le "Star" dit que les libéraux ont décidé de publier 100,000 exemplaires de l'article du "Manchester Guardian" disant que la conscription au Canada est plus nuisible aux intérêts de l'empire, que l'enrôlement forcé de 100,000 hommes ne lui sera utile. Ces feuillets seront distribués dans les provinces anglaises, spécialement la province d'Ontario. Les journaux anglais ont fait un silence complet sur cet article qui condamne tout le mouvement conscriptionniste. Nous en avons déjà cité des extraits.

* * *

Le contrôleur des vivres vient de prendre une décision qui, au moins celle-là, est utile au pays: c'est de prohiber l'emploi du grain pour les alcools autres que pour les munitions.

* * *

On a découvert à Washington que dès 1909 l'Allemagne intriguait aux Etats-Unis pour empêcher la célébration du centenaire de la paix entre la Grande Bretagne et les Etats-Unis qui devait avoir lieu en 1914 et qui fut supprimée à cause de la guerre en Europe.

* * *

Au procès de la Commission scolaire d'Ottawa, l'inspecteur Swift a été obligé d'admettre dans son témoignage que les écoles bilingues sont les meilleures de la ville quoique—*et surtout* parce que—*le règlement 17 n'y est pas observé. L'anglais est très bien enseigné. Le grand crime c'est que les enfants y apprennent aussi leur langue maternelle.*

* * *

Les services rendus par Léon Daudet à la patrie française dans ses intrépides recherches pour découvrir les espions et les traîtres commence à être reconnu par tous les patriotes sincères. Plusieurs journaux le proposent pour le ministère de l'intérieur ou à la direction officielle d'un service spécial de contre-espionnage.

* * *

Les graves soupçons de trahison qui pèsent sur certains politiciens français se fortifient d'une allusion faite par le chancelier Michaelis il y a quelque temps affirmant connaître par un "témoin oculaire et auriculaire" *les débats de la Chambre en comité secret.*

* * *

*Léon Daudet écrivait, il y a un mois, dans l'*Action Française *au sujet des infiltrations boches et des trahisons où Malvy et sa bande se trouvent impliqués: "L'avertissement ne suffit plus. C'est le châtiment qui est nécessaire". L'obtiendra-t-il?*

* * *

Le juge A. W. Savary de la Nouvelle Ecosse, écrit au Canadian Churchman *de Toronto:*

"J'ai scruté (c'est un juge qui parle!) *le litige bilingue de l'Ontario, et j'en suis venu à la ferme conclusion que la minorité canadienne française dans cette province ne demande rien de plus que ce à quoi s'attendrait la population anglaise, si elle était placée dans une situation semblable... Mais si les Canadiens français demandaient un peu plus que le droit ou le droit moral, il serait sage de le leur donner. On devrait les traiter avec générosité..."*

Un incident de la Convention de Winnipeg

On se rappelle qu'à la Convention de Winnipeg un groupe de soldats avinés fit irruption dans la salle des délibérations et voulut s'emparer de la bannière portant l'inscription: "L'Ouest est pour Laurier": M Donald Downie, de Vancouver, qui à plusieurs reprises s'est fait le défenseur des Canadiens français, a raconté l'incident à une réunion libérale qui eut lieu il y a quelque temps à Vancouver. Le "Franc Parleur" en reproduit le récit intéressant:

Or, le comité des résolutions, composé d'environ cent trente membres, était en séance lorsqu'un groupe de soldats revenus du front, ayant à sa tête un sergent-major, fit irruption dans la salle des délibérations, parfaitement imbibés de whisky. Ils firent leur entrée comme une fronde, et, au commandement de leur officier, ils se mirent en rangs.

Ils s'attendaient à rencontrer de la résistance, et ils se préparaient à emporter la place d'assaut et à enlever l'étendard; mais grâce à la présence d'esprit de M. Wade, président du groupe de délégués de Vancouver, le président de la convention leur fit une chaleureuse réception.

Cela les déconcerta. Ils avaient été envoyés par les Sifton-Rogers pour créer du tapage, ils avaient été saoulés dans ce but-là, mais la réception courtoise qu'ils reçurent leur changea les sangs.

A moitié déconfit, le sergent-major se fit leur porte-parole. Il s'exprima à peu près dans les termes suivants:

"Nous sommes des soldats revenus du front. On nous rapporte que vous avez une certaine bannière qui porte une certaine inscription que nous croyons déloyale et nous sommes venus pour nous en emparer, ce que nous allons faire."

Le moment était critique. C'est M. Wade qui proposa de laisser le major Reilly régler ce différend.

Le major Reilly était vice-président de la convention. Il était un des délégués de l'Alberta, originaire de Sherbrooke. Il savait quand se taire ou quand parler, que ce fut en anglais ou en français. Il revient du front, où il a perdu un bras.

Quand les soldats se lancèrent pour s'emparer de la bannière, il se plaça devant eux, et, levant son bras blessé, il leur dit d'une voix énergique:

"Soldats! Je suis un soldat de retour du front. Vous dites que vous allez vous emparer de cette bannière. Je dis que vous ne le ferez pas. Elle est sous mes charges et il me reste un bon bras pour la défendre. Quiconque voudra l'atteindre devra passer sur moi. Pourquoi vous êtes-vous battus en France? Pour la liberté! Eh bien, nous allons la conserver pour le Canada aussi bien que pour l'Europe. Vous êtes-vous enrôlés pour la supprimer?

"Soldats! On vous a trompés, on se sert de vous, ce n'est pas la première ni la dernière fois. Mais prenez mon avis. On vous a bien reçu ici aujourd'hui. Maintenant, retournez-vous en comme vous êtes venus. Nous sommes tous de vos amis; nous vous voulons du bien. Ne vous faites pas les outils d'une clique parce que vous perdriez la sympathie et la gratitude que vous méritez. Maintenant, sortez par où vous êtes venus!"

Et le sergent, comme mu par le respect hiérarchique qu'il doit à un officier supérieur, se tourna vers ses hommes et leur cria:

"Attention! Eyes front! About turn! Quick march!"

Et les envahisseurs, subjugés défilèrent, maîtrisés et satisfaits.

C'est le temps de s'écrier, avec madame Roland lorsqu'elle traversait la place de la Concorde pour se rendre à la guillotine: "O liberté! liberté! que de crimes ne commet-on pas en ton nom!"

Une voie unique au monde

Voici comment on rêve d'immortaliser à jamais les héros de la grande guerre:

"Un officier d'état-major anglais écrit à un journal de Londres que le projet d'un immense boulevard international de 100 milles de longueur, soit des rivages de la mer du Nord, jusqu'en Alsace, a été adopté par la France et la Belgique, et que cette voie, unique au monde, constituera le plus beau témoignage de la gloire de nos morts héroïques dans les siècles futurs.

"Ce sera, dit-il une voie sacrée traversant tout l'immense champ de bataille, bordées d'arbres, de villages en ruine et de tombes de héros. Pendant des milles et des milles, ce sera peut-être la forêt, mais, à travers les éclaircies, on apercevra les restes d'un village, une église à demi-brûlée, un calvaire en partie détruit, un cimetière, une humble tombe, preuves indéniables des abominations des barbares et de leurs sacrilèges sans nom. Nouvelle voie appienne, encore plus majestueuse que l'antique voie romaine puisqu'elle s'étendra des frontières d'Alsace aux côtes des Flandres, elle dira aux générations de demain, ce que nous avons fait pour la civilisation et la paix du monde!"

Le nouveau président du secours belge

C'est M. Jonkheer Charles Ruys de Beerenbroek qui remplace M. Herbert Hoover comme président de secours belge. C'est un Hollandais catholique, qui fut déjà ministre. Il est le président de la Fédération Internationale des Ligues anti-alcooliques catholiques.

La guerre au jour le jour

MERCREDI 17 OCTOBRE

Est-ce une préparation au recul?—La nouvelle ruée de von Hindenburg en Russie a donné à penser que l'idée du feld-maréchal est peut-être de préparer le terrain en Allemagne, en vue de l'abandon des lignes actuelles en face d'Ypres, pour opérer un repliement sur des positions plus rectilignes appuyées sur Ostende au sur Zeebrugge.

Front [illegible]—Des indices révèlent qu'une autre grande bataille se déclenchera sous peu sur le front de l'Isonzo. De la tête de l'Adriatique au nord jusqu'au plateau de Bainsizza, on [illegible] d'intenses [illegible] d'artillerie le long de la ligne [illegible] et contre les lignes de communications des Autrichiens [illegible].

Une activité considérable [illegible] aussi sur le Carso. Dans le Trentin, [illegible] nord de [illegible] les Italiens ont repoussé [illegible] au cours d'une [illegible] avant-postes.

JEUDI 18 OCTOBRE

[illegible]

VENDREDI [illegible] OCTOBRE

[illegible] aux Roumains [illegible] Slaves. [illegible] chez les Tchèques et les Croates.

Le gouvernement russe se transporte à Moscou.—Le danger est tellement sérieux pour Pétrograd que le gouvernement russe à décidé de se transporter à Moscou.

SAMEDI 20 OCTOBRE

Encore un raid.—Six ou sept zeppelins ont survolé l'est et le nord-est de l'Angleterre et lancé des bombes à divers endroits. Ils ont même cherché à survoler Londres, mais ont dû fuir devant le tir des canons de défense.

Préparations d'artillerie.—Le bombardement est continuel sur les positions allemandes du front des Flandres. Une nouvelle offensive se prépare.

LUNDI 22 OCTOBRE

Sur le front ouest.—Rien de bien nouveau: toujours les mêmes duels d'artillerie et d'aéroplanes sur le front anglais.

Les Français ont attaqué sur un front d'un kilomètre et ont avancé au nord de Veldeck.

En Russie.—La situation [illegible] toujours en empirant. Les vaisseaux de guerre russes [illegible] devant la flotte allemande. Les troupes allemandes ont [illegible] [illegible] le Dago.

MARDI 23 OCTOBRE

Les troupes françaises ont fait une avance de trois milles sur un front de dix milles dit une dépêche de Paris.

[illegible]

Les Russes [illegible] [illegible] torpilleurs et un vaisseau [illegible] [illegible] le golfe de Riga.

Une dépêche tardive nous apprend que des aviateurs Canadiens ont pris une part active dans une bataille d'avions en France.

Le lieutenant Davis dit-on a reçu la croix militaire et plusieurs autres aviateurs ont aussi été décorés.

Un concours

On a pu constater l'activité que déploient nos marchands depuis quelques temps; le nombre des colonnes qu'ils emploient en annonce en fait foi. Cette semaine nos lecteurs pourront voir comment la Maison Lacroix Frères s'y prend pour encourager ses clients. La perspective de gagner un beau poêle, juste à la veille de l'hiver n'est pas de nature à éloigner la clientèle. La Maison Lacroix se montre très pratique et la population de Prince-Albert le reconnaîtra.

Un superbe écusson valant $50 a été offert par l'honorable M. Motherwell, Ministre de l'agriculture pour la Saskatchewan, au gagnant du pointage moyen le plus élevé au concours de classes de beurreries à l'exposition provinciale tenue à Régina, du 23 au 27 juillet 1917. Cet écusson doit être gagné deux fois pour devenir la propriété absolue du concurrent.

L'AVIATEUR

Un joli mot de Védrines après son voyage de Londres à Dieppe.

—Ce que j'ai fait, dans le fond, vous savez, ce n'est pas la *mer à boire*, ce n'est que la *mer à traverser!*

* * *

CURIEUX!

Pourquoi dit-on d'un homme: *Peu un tel*, alors qu'il s'est *éteint?*

LA PERSECUTION AU MEXIQUE

Un pays dont les grands journaux ne parlent pas souvent et où les catholiques subissent le martyre de la persécution.

Recemment, écrit l'*Opinion Publique*, les archevêques et évêques catholiques des Etats-Unis, au cours d'une réunion tenue à l'Université Catholique de Washington, ont protesté contre la persécution religieuse poursuivie au Mexique et contre la constitution tyrannique adoptée par les Carranzistes à Querétaro le 1er janvier 1917 et entrée en vigueur le 1er mai dernier.

Sans vouloir discuter ou apprécier la part prise par les Etats-Unis dans l'édification de la nouvelle constitution nationale du Mexique, les évêques et archevêques américains se sont énergiquement élevés contre le principe d'oppression et de servitude que cette même constitution entend exercer contre la religion catholique au Mexique.

Unanimement, ils ont déclaré regretter les spoliations nombreuses et variées qui ont accompagné les séries de luttes que les divers partis politiques ont cru bon de se livrer pour s'emparer des rênes du pouvoir. "L'Eglise, disent-ils, a été une victime toute spéciale de leur haine: les évêques, les prêtres, les religieuses ont été honteusement maltraités. Plusieurs ecclésiastiques ont été tués; d'autres ont été emprisonnés ou bannis de leur pays. Des édifices religieux, les bibliothèques d'une valeur incalculable ont été rasés par le feu. L'administration nouvelle a failli à rétablir l'ordre et tout laisse entrevoir que bien des spoliations seront encore commises et que bien du sang sera versé avant que nos coreligionnaires mexicains soient traités d'une manière équitable".

L'indignation des prélats américains a été portée à son comble par l'adoption des lois sectaires que vient d'édicter le gouvernement mexicain en matière d'éducation et de religion.

Le troisième article de la constitution de Querétaro, notamment, défend à tout ministre du culte et à toute corporation religieuse de fonder ou de construire des écoles d'enseignement primaire. L'instruction, en devenant gratuite est devenue laïque, c'est-à-dire antichrétienne. On pourra, il est vrai ériger quelques séminaires mais encore faudra-t-il que ces séminaires soient placés sous le contrôle officiel de l'Etat. Et c'est ainsi que tout le système d'éducation est jeté entre les mains d'un gouvernement plus ou moins régulier qui se prétend républicain, c'est-à-dire défenseur de la liberté de conscience, et qui prive le peuple du droit d'élever ses enfants dans sa religion. Par cette loi fondamentale, la nation mexicaine qui doit toute sa civilisation à ses croyances et à l'Eglise défend toute forme quelconque d'enseignement religieux à ses fils.

Le même principe néfaste a guidé les gouvernants sectaires du Mexique lorsqu'ils ont décrété propriétés de l'Etat les résidences épiscopales, les presbytères, les séminaires, les orphelinats, les établissements religieux, les couvents et toutes les églises et chapelles consacrées au culte. L'Etat s'accapare également tout le contrôle dans les associations de charité, de bienfaisance, les sociétés de secours, les patronages et les groupements littéraires et scientifiques.

Outre cet empiétement odieux destinés à paralyser toute l'activité de l'Eglise Catholique et à ruiner son influence, les autorités mexicaines entendent pousser plus loin leur cynique despotisme jusqu'à fixer elles-mêmes et choisir le nombre des ministres du culte et les répartir à leur guise, selon qu'il leur plaira. Les prêtres deviennent des esclaves de l'Etat, ne pourront même jouir de leurs droits de citoyens mexicains, puisque, d'après la loi il leur est interdit de voter et qu'on les considère non seulement inéligibles à des fonctions publiques mais inaptes à posséder et à hériter.

"Il est évident", disent les prélats américains dans leur protestation, que le but des nouveaux gouvernants du Mexique est de décatholiciser, de déchristianiser cette nation, d'extirper de son peuple la dernière fibre de ses croyances religieuses".

Les protestataires terminent en déclarant que toute cette politique d'injustice et de tyrannie eut été impossible sans l'appui moral du gouvernement des Etats-Unis".

Voici la dernière phrase de la protestation.

"Nous reconnaissons combien sont lourdes les responsabilités incombant actuellement à notre gouvernement, et nous ne voulons point, délibérément, les augmenter davantage, mais en présence des conditions qui prévalent sur le sol du Mexique et qui contreviennent si vivement à l'esprit le plus élémentaire de justice et d'équité, nous sommes contraints par notre conscience à protester énergiquement. C'est ce que nous faisons ici, certains de ne point nous être écartés de nos devoirs de citoyens amis de la Liberté".

Louis XIV et le rosaire

Le P. de la Rue, admis un jour à l'audience de Louis XIV, le trouva récitant son chapelet. Il laissa voir son étonnement: "Vous paraissez surpris, lui dit le roi, de me voir réciter le Rosaire; je m'en tiens de la reine, ma mère, et je serais fâché de passer un jour m'en acquitter."

Vous, les chasseurs!

Savez-vous combien il y a de pièces dans un fusil, combien de corporations elles intéressent et à quels usages elles peuvent être appropriées ?

Si vous ne le savez pas, épargnez-vous les fatigues de la recherche, et peut-être l'humiliation de ne pas tout trouver: le *Petit Echo du 18e territorial* va vous aider.

Les artilleurs y trouvent un canon.
Les clairons, un embouchoir.
Les bombardiers, une grenadière
Les tailleurs, un bouton quadrillé.
Les malades, une plaque de couche.
Les officiers, un tampon qui ne craint pas les gaz boches, car il a le masque.
Les chauffeurs, un levier.
Les maçons, un auget.
Les tonneliers, un fût.
Les serruriers, une gâchette.
Les acteurs, un mécanisme à répétition.
Les vanniers, une poignée.
Les cantonniers, un cylindre.
Les portiers, un battant.
Les charcutiers, un ressort à boudin.
Les chasseurs, un chien.
Les étourdis, une tête mobile.
Les évêques, une crosse.
Les avares, une détente dure
Les spéculateurs, une hausse.
Les sourciers, une baguette.
Ajoutons les balles aux joueurs et leurs douilles aux chauves.

Le témoignage d'un ministre protestant en faveur des soldats catholiques

Un ministre protestant de Pennsylvanie rend hommage aux soldats catholiques sous les drapeaux: "J'ai enfin ouvert les yeux au patriotisme des Catholiques, dit-il. Je confesse que je suis arrivé à l'armée rempli de préjugés. Je sais maintenant, j'ai vu, et je veux saluer hautement, et je crois que mes idées sont aussi larges que l'Atlantique. Je suis membre, dans ma ville, de toutes les sociétés qui prêchent l'Américanisme et le patriotisme. Or, jusqu'ici, elles n'ont donné toutes ensemble que six recrues à notre armée nationale! Et quelles recrues, O mon Dieu! J'ai raconté déjà à mes paroissiens le spectacle de milliers de catholiques assistant à la messe avec des officiers et même des généraux, tête découverte et les genoux dans la poussière, tandis que nous aumôniers protestants, nous ne pouvons qu'à grand'peine rassembler quelques centaines d'hommes à nos offices. Que vous êtes heureux, vous!

Une fidèle femme de chambre

Dernièrement, un monsieur sonnait à la porte d'une residence de millionnaire de Gap, et demandait avec insistance à voir une certaine bonne. Disons, pour plus de clarté, que la bonne en question était une Allemande et jouissait de la confiance absolue de ses maitres au service desquels elle était depuis quatre ans.

Comme la bonne était dans sa chambre, et que le monsieur indiscret insistait outre mesure, la patronne vint se mêler à la conversation.

—Que voulez-vous ?
—Je désirerais parler à Mlle X...
—Impossible, Monsieur, elle est dans sa chambre.
—C'est bien, j'y monte.
—Ça, non! Monsieur.

Le monsieur se fit connaître: Service de la Sûreté générale.

—Allez chercher votre bonne, et surtout, ne la prévenez de rien.

La bonne descend. Le détective, sans le moindre respect, la saisit par le chignon... qui lui reste dans les mains!

C'était un espion allemand déguisé en femme qui, depuis quatre ans, travaillait sous ce déguisement. Les plans qui étaient dans sa chambre furent saisis. L'espion au coffre et la patronne en sera peut-être une malade, car cet homme-femme lui servait de femme de chambre depuis deux ans!...

"Parisian French"

Dans un département dont la défense est confiée aux armées britanniques, en France, un soldat anglais, se promenant un dimanche de permission, s'arrête dans une auberge pour se restaurer.

Le brave Tommy sait bien un peu de français, mais il veut manger des oeufs et justement ce mot lui manque

Sans s'émouvoir pour si peu il engage avec l'aubergiste le dialogue suivant:

—Garçon, comment vô appelez ce gros oiseau qui promène dans la cour ?
—Un coq.
—Well! Et comment vô appelez la femme du coq?
—Une poulé.
—Une poule, yes! Et comment vô appelez l'enfant du poule et du coq ?
—Un poulet.
—Poulet, well! Et comment vô appelez le poulet avant qu'il est poulet ?
—Un oeuf.
—All right! Apportez deux

L'ACTION FRANCAISE

Un geste d'action française en 1842

LA MANIFESTATION LA FONTAINE

La livraison de septembre de l'*Action française* contient le texte intégral de la magnifique conférence sur La Fontaine, prononcée au Monument National, à Montréal, le 13 septembre, par M. l'abbé Lionel Groulx, ainsi que l'allocution de M. le Dr Gouvreau et des extraits de celle de M. Bourassa. Le tout est illustré d'un grand portrait de La Fontaine et constitue un souvenir à garder.

On trouvera, dans le même numéro, la chronique de Pierre Homier et des pièces documentaires d'un intérêt considérable.

La prochaine livraison contiendra des articles du R. P. Louis Lalande, de MM. Eugène Rouillard, Pierre Homier, etc.

La Ligue des Droits du français annonce en même temps la publication de son almanach (Prix: 15 sous l'exemplaire; $1.50 la douzaine: $10 le cent; $75 le mille).

Les commandes pour l'Almanach et les abonnements à la revue doivent être adressées au secrétariat de la Ligue des Droits du français. Immeuble de la Sauvegarde, bureau 32, « Montréal.

PRINCE-ALBERT

Pour l'hôpital

Jeudi après-midi, de 2 h. à 5 h. il y aura une fête de charité à l'hôpital de la Sainte famille. Tous sont cordialement invités à contribuer à cette belle œuvre en apportant des fruits ou divers autres objets.

Visiteur distingué

[illegible]

Plus de police municipale

[illegible]

Comme ailleurs

[illegible]

Par le concours de l'Association Interprovinciale

[illegible]

A LA HATE

[illegible]

Par le Sacré-Coeur

[illegible] ses [illegible] plus profondes qui nous [illegible] raient. La grande plaie qui est la cause de toutes les autres, c'est l'indifférence générale, c'est l'absence de la religion et de Dieu, principe de tout bien, dans notre société moderne.

C'est donc là qu'il faut appliquer le remède, et ce remède, quel est-il? C'est l'Intronisation, le règne, dans les familles d'abord, dans les sociétés particulières, dans les communes et les paroisses, dans les villes grandes et petites, dans les Etats eux-mêmes, de Celui qui est le Sauveur de toutes choses, du Cœur très aimant de Jésus.

Oh! qu'il vienne ce règne du Sacré-Cœur, règne de l'amour! Qu'il remplace cette haine farouche que l'enfer a suscitée dans l'âme des impies pour l'asservissement des peuple! Que bientôt commence dans le monde, par la pratique de l'amour de Jésus, le règne de la paix, qui, dans le royaume éternel de son Père, aura son plein épanouissement!

Réorganisation du cabinet provincial de l'Alberta

Le cabinet provincial qui vient d'être réorganisé, se compose comme suit:

Président du Conseil et ministre des Chemins de fer et Téléphones, l'Hon. Charles Stewart, de Killam.

Ministre des Travaux publics Hon. Arch. J. McLean de Lethbridge;

Ministre de l'Education, Hon. J. R. Boyle, d'Edmonton;

Procureur général, Hon. C. W. Cross, d'Edmonton;

Trésorier, Hon. C. R. Mitchell, d'Edmonton;

Ministre de l'Agriculture Hon. Duncan Marshall, Olds;

Ministre des Affaires publiques, Hon. Wilfrid Gariepy, d'Edmonton;

Secrétaire provincial, Hon. George P. Smith, Camrose.

Les nouveaux ministres: l'hon. P. Smith et l'hon. J. A. McLean, ont prêté serment d'office au Palais Législatif, devant le lieutenant-gouverneur Brett.

[illegible]

Un désastre à Kansas City

[illegible]

L'électricité remplacera-t-elle la vapeur?

[illegible] les plus grands facteurs qui amèneront cette transformation dans le pouvoir tracteur de nos lignes de chemins de fer. Sans doute, cette transformation va être énormément coûteuse et ne s'effectuera que graduellement, mais les avantages compenseront pour les dépenses qu'elle occasionnera.

On choisit un Franco-Américain

Le premier des prêtres catholiques de la ville de Chicago à être choisi comme aumônier de la marine américaine est l'abbé R. A. d'Arche. Celui-ci est né de parents canadiens français, à Bourbonnais, Ill. En raison de sa connaissance de la langue française, on annonce que, selon toute apparence, il sera destiné à la flotte de contre-torpilleurs qui se trouve actuellement dans les eaux anglo-françaises.

La culotte de Bernstorff

Parmi les officiers allemands faits prisonniers au tunnel du Mort Homme, près de Verdun, se trouvait le comte Bernstoff, neveu de l'ambassadeur allemand en Amérique. L'usage veut, et il n'est certes pas inutile, qu'on désinfecte les vêtements de tous les prisonniers avant de les renvoyer à l'arrière. Or, Bernstorff portait une superbe culotte en peau de daim. Arrivé au camp de la première ligne, il supplia qu'on ne la passât pas à l'étuve. Le dérasseur de Boches fut impitoyable. Il arriva que, dans la vapeur de l'appareil désinfectant la peau de daim se ratatina, si bien que la belle culotte en sortit avec les proportions de celle d'un enfant de six ans. Le matin, on pouvait voir le comte Bernstorff, en caleçon brandir sa petite culotte, en remplissant le camp de ses réclamations.

"Même aux aliénés!..."

La Finlande une loi électorale vient d'être adoptée qui est à faire mourir d'envie tous les démagogues de l'univers, y compris ceux de Russie. "Le droit de suffrage est accordé, sans conditions aucunes, à tout le monde, *même aux aliénés*."

"C'est l'achèvement logique de la démocratie, dit l'*Action Française*. Il n'y a pas de bonnes raisons pour refuser aux aliénés le droit qu'on accorde aux incompétents. Des uns aux autres il n'y a que des nuances, si difficiles à discerner qu'on peut bien n'en pas tenir compte. Les affaires de l'Etat livrées à une opinion aveugle n'en iront pas beaucoup plus mal.

POISSON POISSON

Directement de nos propres rêts aux consommateurs. Notre liste de prix pour 1917 sera prête le 1er novembre [illegible] adresse sur une carte postale [illegible]. DAVIS PRODUCE CO., boîte postale 262 LE PAS, Man. 34-6

OFFRE SPECIALE

Sur réception de 50 sous par mandat poste nous adresserons à n'importe quelle adresse au Canada notre fameuse image de la Sainte Face, la reproduction de la peinture originale de Matier. Nous n'hésitons pas à affirmer que cette image est d'une belle conception et qu'elle sera appréciée dans tout foyer catholique.

Adresse

CATHOLIC SUPPLY CO.

No. 46 rue S.-Alexandre

MONTREAL. - QUE.

ARGENT A PRETER

"Par l'une des plus fortes compagnies de la Hollande. Bureau principal pour l'Ouest à Saskatoon. Nous prêtons plus que les autres compagnies et nos frais sont plus bas, nous n'avons pas agents et ne payons pas de commission. Pas nécessaire de venir à Saskatoon, écrivez et dites-nous combien en culture, lacs, coulées, bois de broussailles, valeur de bâtisses si vous en avez. Pas nécessaire de demeurer sur terre.

On parle français. Ecrivez-nous, mentionnant le "Patriote". Adresse, INTERCONTINENTAL MORTGAGE CIE. Suite 15 bloc Willoughby, Saskatoon, Sask. 33-6

Le citron blanchit et embellit le teint

Vous pouvez faire pour presque rien une lotion de toilette pour le visage, le cou, les bras et les mains

Pour ce que vous coûte un petit bocal de crème de toilette ordinaire vous pouvez préparer un gros quart de pinte de cette lotion merveilleuse qui adoucit et embellit le teint. Il suffit de presser deux citrons frais et de mettre le jus dans une bouteille contenant trois onces d'"orchard white". Il faut prendre soin de filtrer le jus de citron dans un linge fin pour qu'il ne reste pas de morceaux et cette lotion se gardera fraîche plusieurs mois. Toute femme sait que le jus de citron sert à blanchir et à enlever les taches de rousseuer, à relever le teint pâle ou jaune, et que c'est l'idéal pour adoucir, blanchir et embellir le teint.

Essayez-le. Procurez-vous trois onces d'"orchard white" chez le pharmaciens et deux citrons chez l'épicier puis faites vous un quart de pinte de cette lotion aromatique au citron et servez-vous en tous les jours comme massage pour le visage, le cou, les mains et les bras. C'est merveilleux pour adoucir les mains devenues rudes et gercées. 2

A MERITE UNE MEDAILLE EN OR

Une autorité à Cincinnati nous dit comment faire sécher un cor et l'enlever complètement

Vous tous, hommes et femmes qui avez des cors aux pieds ne devez plus souffrir. Cet homme dit qu'en appliquant quelques gouttes de "freezone" sur un cor endolori, il sèche et s'enlève tout entier avec la racine, sans vous faire endurer la moindre souffrance. Et ce qui est plus vous pouvez porter avec aise les chaussures qui vous martyrisaient auparavant.

Un quart d'once de freezone coûte bien peu dans une grande pharmacie, mais suffit à enlever n'importe quel cor. Vous devriez essayer cela: ça coûte peu de chose et l'on dit que freezone n'irrite pas les tissus de la peau.

Si votre femme porte des chaussures avec talons hauts elle se réjouira à cette nouvelle. 1

ELLE SERA CHARMEE

de vous voir lorsque vous porterez un nouvel habit que nous avons justement fait pour vous. Parceque il vous siéra parfaitement. Il sera du dernier genre et fait dans une des meilleures maisons. Vous pourriez avoir tout ceci pour très peu d'argent si vous consentiez à devenir nos clients.

WM. STUART

TAILLEUR POUR DAMES ET MESSIEURS
Bloc Mitchell
Tél. 2571

LES MARCHES

Le marché aux bestiaux

PORCS—	
Porcs	$14.00
Pesants	$15.00
Légers	$15.00 à $16.00
Verrats	$8.00 à $9.00
BOUVILLONS—	
De choix pour boucherie	$9.50 à $10.00
Passables	$6.75 à $7.25
Ordinaires	$6.00 à $6.75
TAURES—	
De choix pour boucherie	$7.00 à $7.50
De choix pour élevage	$6.50 à $6.75
Passables	$6.00 à $6.25
VACHES—	
De choix, pour boucherie	$6.50 à $7.00
De choix pour élevage	$7.00 à $8.00
Ordinaires	$5.25 à $5.75
ANIMAUX MAIGRES (Stockers and feeders)	
De choix	$7.75 à $8.25
Bons	$6.00 à $6.50
Ordinaires	$5.00 à $5.50
TAUREAUX—	
De choix	$6.50 à $6.75
Bons	$5.75 à $6.00
Ordinaires	$5.00 à $5.50
BOEUFS—	
De choix	$7.25 à $7.50
Bons	$6.00 à $6.50
Conserve	$4.00 à $4.50
VEAUX—	
De choix, légers	$8.50 à $9.00
Pesants	$7.50 à $8.00
MOUTONS ET AGNEAUX—	
Agneaux de choix	$13.50 à $14.50
Brebis de choix	$9.00 à $10.00

P. COUGHLIN & CO.

Le marché aux grains

Prince Albert

BLE—	
No. 1 nord	.200
No. 2 nord	$1.95
No. 3 nord	.190
No. 5 nord	.110
AVOINE	.60 à 65c
FOIN la tonne	$6.00 à $8.00
POMMES DE TERRE le minot	.0.60
BEURRE, la livre	.35 à 40c
OEUFS, la douzaine	.0.45
BOEUF, la livre	.0.12½
PORC, la livre	.0.18
MOUTON, la livre	.0.21

Winnipeg

BLE—	
No. 1 nord	.221
No. 2 nord	.218
No. 3 nord	.215
No. 4 nord	.207
AVOINE—	
No. 2 C. W.	.65⅜
No. 3 C. W.	.65⅜
No. 1 fourrage	.61¼
ORGE—	
No. 3	.125
No. 4	.115
Fourrage	.110
LIN—	
No. 1 W. C.	.259
No. 2 W. C.	.256

PETITES ANNONCES

ON DEMANDE une servante. Bon salaire. S'adresser à madame Routledge, Caserne de la Police Montée du N. O., 20ième rue, Prince-Albert, Sask. 31-34

AUTOMOBILES DE LOUAGE a l'écurie Star. Tél. 2438.

UNE INSTITUTRICE qualifiée pour Québec et Ontario ayant sept années d'expérience dans l'enseignement désire se placer dans une école, bureau ou magasin. Veuillez vous adresser au "PATRIOTE". 30-33

Meilleur est votre bois de construction -:-

Plus durable est la construction. Si vous bâtissez une maison, bâtissez pour l'avenir aussi bien que pour le présent. Achetez chez nous tout le bois, depuis le seuil jusqu'aux bardeaux. Il ne vous en coûtera pas davantage, et vous serez sûr d'avoir une maison qui durera des années sans avoir besoin de réparations.

McDiarmid Lumber Co.

Tél. 2133

Cours à Prince-Albert et Hoey

Les meilleures terres de l'Ouest

sont en vente près d'un village de langue française ayant Eglise, couvent, station du C. P. R. etc. Les prix varient de $15.00 à $40.00 l'acre; Un huitième comptant et la balance payable avec la moitié de la récolte. La récolte n'a jamais manqué.

Adressez-vous à

LAFLECHE LAND CO.

LAFLECHE, Sask.

SANITARY LAUNDRY

Nettoyage à Sec

Lavage pour la famille a 8c la livre.

PRINCE ALBERT

Tél. 2284 1ere Ave Ouest

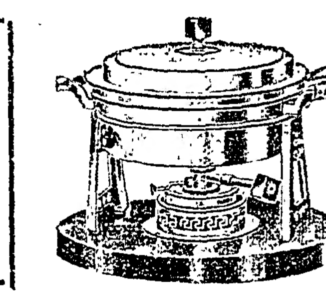
CADEAUX DE NOCES!



Dans toutes les saisons, peu importe si le thermomètre descend à 60 où s'il monte à 100 degrés certains de vos amis se marient.

UN CADEAU CONVENABLE

Est souvent assez difficile à trouver. Voyez notre assortiment, nos casseroles, nos plateaux, nos théières, nos assiettes à pain, etc., etc.



SERVICES de TABLE PLAQUES

Modèles tout à fait modernes en plaqué "Community" et "Reliance". Avez-vous vu quelques-uns de ces jolis modèles?

PLAQUE "COMMUNITY"

"Classic", "Georgeian," "Sheraton", "Exeter" et le "Patrician".

PLAQUE "RELIANCE"

La Rose, Wildwood, De Luxe, et Kenwood. Nous avons toujours un assortiment complet de ces sortes.

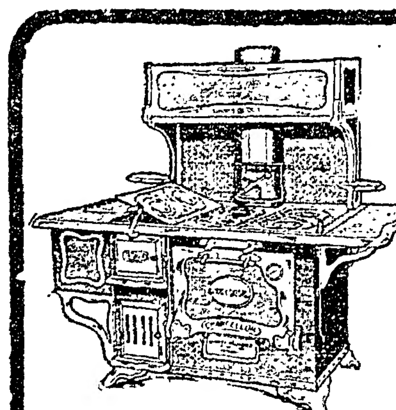
Bien que nos poèles avec fours élevés soient des articles attrayants certain de nos amis préfèrent un peu de variété et nous en avons.

JETEZ UN COUP D'OEIL SUR NOTRE SERIE GURNEY OXFORD

'Chancellor', 'Senior', 'Golden Nugget' "MOFFAT"

"City Queen' et "Nelson"

Nous vous ferons voir tous ces poèles-là sur demande. Nous les avons tous!



Stop the Leaks in Your Coal Bill

Notre Range "High Oven."

Nous en avons une si grande demande que nous ne pouvons pas les faire venir assez vite de la manufacture. Nous en avons justement un en magasin. Il s'annonce lui-même.

POUR UN POELE, C'EN EST UN!

LAMPES

Les gens de la campagne qui s'éclairent avec des lampes à pétrole peuvent rendre leurs demeures aussi gaies que celles des citadins qui ont la lumière électrique.

Procurez-vous une bonne lampe à pétrole; une lampe qui ne se brisera pas, qui paraît bien et s'entretient propre facilement la "Rayo" $4.50

Verres de lampes et mèches toujours en magasin

Appareils "Alladin" chacun 45c

PELLES A MAIN!

Un fermier nous disait l'autre jour: "La pelle à main (scoop) Manitoba, n'est pas qu'une petite invention. Avec une machine comme ça un bonhomme peut manœuvrer un fameux tas de grain dans une journée. Ce qui épargne du temps épargne de l'argent. Cette pelle contient un demi minot. Avec manche fixe ou libre. Chacune $1.25

Nous vendons des carreaux de toutes les dimensions à des

PRIX RAISONNABLES

Apportez-nous vos chassis dont les carreaux sont brisés, et faites les réparer par des experts, dans le métier.

APPAREILS POUR VERNIR LES PLANCHERS

Avez-vous déjà vu ces appareils L. V.? C'est quelque chose de nouveau et pour les répandre nous les vendons toute cette semaine à $1.50

Régulier $2.25

LA QUANTITE EST TRES RESTREINTE

Tout l'appareil consiste en une bouteille de "Liquid Veneer" et un tampon réversible au bout d'un manche.

Avec ça il n'est plus nécessaire de se baisser ni de se trainer sur le plancher pour le vernir.



J. B KERNAGHAN MARCHAND DE QUINCAILLERIE 800 Centrale